



ARRETE DU MAIRE
Police Municipale

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Remplacement d'un cadre et tampon sur
chaussée - Rue du Général Leclerc - CIRCET -
ARR 2026-02-03-12-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,
Vu les travaux effectués par l'entreprise CIRCET, route de Vy les Lure, 70200 LURE.
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de
travaux de remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée pour Orange, 15-18, rue du Général
Leclerc à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

ARTICLE 1 : Des travaux de remplacement d'un cadre et tampon sur chaussée pour Orange auront
lieu à SELONCOURT, 52, rue du Général Leclerc. Ces travaux se dérouleront entre le 16 février 2026
et le 27 Février 2026 pour une durée de 2 jours.

ARTICLE 2 : En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement
interdit aux abords du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation des véhicules se fera
sur une seule voie et sera réglementée par des feux tricolores en bon état de fonctionnement.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise
en place par l'entreprise ETS CIRCET chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de
chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la
Route en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie
ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Seloncourt, le 03 février 2026

Jean-Marc ROBERT,

Adjoint à la Voirie et à la circulation

